

renouvellement du dispositif d'aide financière pour l'achat d'accessoires pour vélo.



UNE AIDE POUR LES PARTICULIERS

Les accessoires éligibles à ce dispositif sont :

- ▶ Les accessoires pour le vélo : antivol pour le vélo, caddie à provisions pour vélo, siège enfants/selle enfant sur cadre, remorque, panier, sacoche, porte-bagage, attache garde-boue, rétroviseur, garde distance, sac à dos pour porte-bagage, pompe de gonflage, klaxon, phare, housse vélo, support smartphone.
- ▶ Les accessoires pour le cycliste : casque, gants, lunettes, surchaussures, masque anti-pollution, gilet de sécurité/visibilité, vêtements de pluie pour cycliste (cape/veste de pluie et pantalon), détecteur de chute connecté.

Cette aide est calculée sur la base de 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 100 euros par membre du foyer.

> Pour demander à bénéficier de cette aide, complétez le formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville ou sur [Mes démarches en ligne](#).

LA VILLE ENCOURAGE EN FAVEUR DU VÉLO

Lancé en novembre 2020 par la Ville, ce dispositif d'aide à l'achat d'accessoires pour vélo connaît aujourd'hui un réel succès. 436 subventions ont en effet été accordées depuis le lancement du dispositif.

Les accessoires les plus subventionnés sont :

- ▶ les antivols (27 %),
- ▶ les casques (17 %),
- ▶ les sacoches et les sacs à dos pour porte-bagage (11 %).

En 2022, ces aides ont représenté un montant global de 9 430 euros. Pour 2023, la Ville est actuellement à 132 demande pour un total de subvention de 9 516,24 euros. Les antivols et les casques étant les accessoires les plus subventionnés. Ce succès a encouragé la Ville à reconduire le dispositif pour une durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2023.

En 2022, le retour d'expérience des Scéens a quant à lui permis d'ajouter :

- ▶ les housses de protection,
- ▶ les supports smartphone,
- ▶ les feux de signalisation,
- ▶ le détecteur de chute connecté

à la liste des accessoires subventionnés pour le vélo et pour le cycliste.

UNE PRIME À L'ACHAT POUR VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Pour l'achat du vélo à assistance électrique, vous pouvez déposer directement une demande auprès d'Île-de-France mobilités. Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site iledefrance-mobilités.fr.

Aucun justificatif de la Ville n'est nécessaire pour la validation du dossier.



RETOUR À LA LISTE



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS